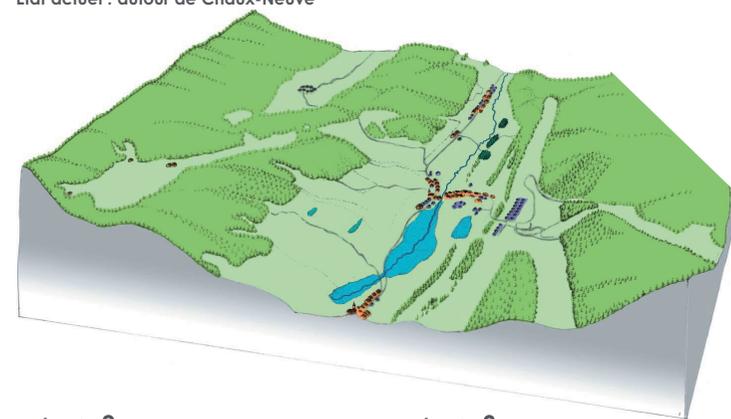


CHARTRE PAYSAGÈRE DES HAUTS DU DOUBS

La démarche de charte paysagère a consisté en plusieurs étapes :

- Analyse paysagère et diagnostic territorial, sur la base de recherches bibliographiques et statistiques, de repérage de terrain, de rencontres avec des personnes ressource... Au terme du diagnostic, les enjeux liés à la préservation et à l'évolution des paysages ainsi que les facteurs d'évolution potentiels, ont été identifiés
- Animation de groupes thématiques visant à valider et partager le diagnostic, à favoriser son appropriation par le plus grand nombre et à identifier les objectifs poursuivis en matière de préservation et d'évolution des paysages
- Elaboration de scénarios d'évolution des paysages
- Etablissement des pistes d'action visant à atteindre les objectifs fixés (réunions de travail avec un comité technique composé notamment d'élus, réunions en groupe de pilotage)
- Elaboration et présentation de la charte paysagère en réunion publique.

Etat actuel : autour de Chaux-Neuve



Scénario 1



Scénario 2



Scénario 3



SCÉNARIOS D'ÉVOLUTION DES PAYSAGES

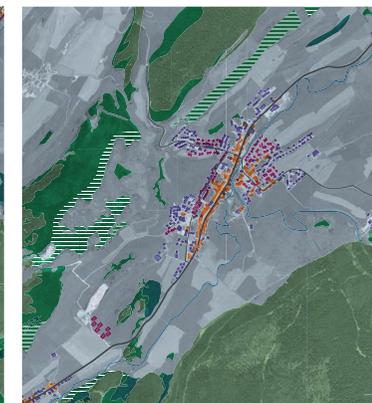
1- Scénario tendanciel



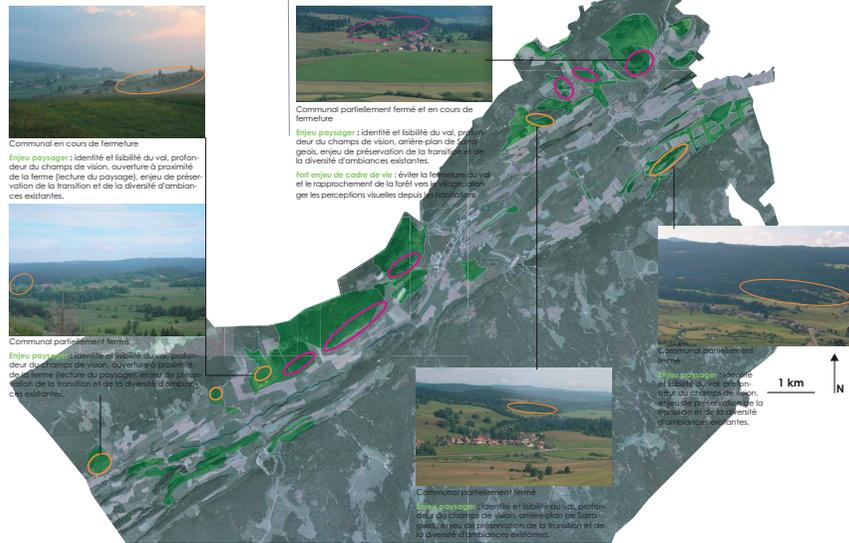
2- Scénario de la dégradation accélérée



3- Scénario de la maîtrise des évolutions du paysage et de sa mise en valeur

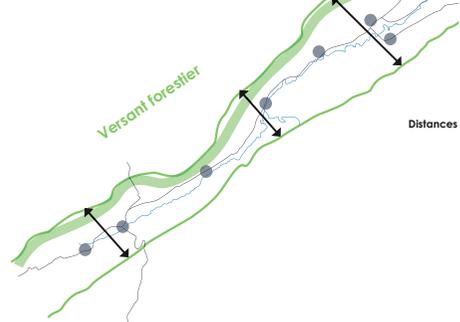


FICHE ACTION 3 : RÉOUVERTURE DES COMMUNAUX

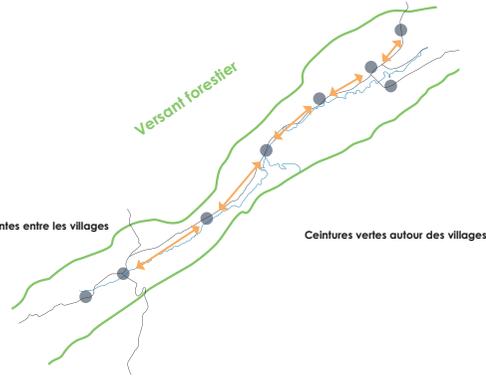


L'équilibre visuel

Implantations au centre du val, entre les deux versants forestiers



Distances équivalentes entre les villages



Ceintures vertes autour des villages

FICHE-ACTION 12 : CRÉER ET AMÉNAGER DES ESPACES PUBLICS

Le Brey



- 1 Signaler et sécuriser l'intersection avec la RD : entrée du village
- 2 Valoriser les abords de l'église, créer un espace public convivial à proximité, intégrer le monument aux morts
- 3 Accompagner et marquer l'entrée du village et valoriser la zone humide et le passage du petit fossé
- 4 Aménager un cheminement piéton entre l'église et la mairie, sécuriser et valoriser la traversée de la RD
- 5 Aménager un espace public de présentation de la mairie et de structuration de la traversée du village, en intégrant et en sécurisant l'intersection avec la RD
- 6 Valoriser la présence du cours d'eau par quelques plantations qui soulignent son cours et par l'aménagement d'un chemin piéton qui lie les deux groupements du village
- 7 Signaler et sécuriser l'intersection avec la RD



FICHE ACTION 13 : MISE EN VALEUR DU CÉBIOT ET DU DOUBS

Schéma de principe et grandes orientations de préservation et d'aménagement

(vues depuis le centre du village de Chaux-Neuve)



Le Cébiot depuis Nord-Est de Chaux-Neuve
Le Cébiot sillonnant vers Châtelblanc (vue depuis le centre de Chaux-Neuve)
Le Cébiot sillonnant vers Fouvet
Le Cébiot sillonnant vers Fesl



Créer une liaison douce, à terme, entre Châtelblanc et Chaux-Neuve, permettant la découverte du Cébiot et de la tourbière
Préserver et valoriser la découverte du Cébiot à proximité de Fetteil-Chaux : ouverture de vues, aménagement aire de détente, réaménagement liaison douce...
Préserver et valoriser (suppression de boisements en libre-poste) les vues remarquables depuis la RD437 vers le val du Cébiot
Mise en valeur des ruines du Moulin Cognard (opération en cours - commune de Moulite & PNRJH)
La tourbière du Cébiot entre Chaux-Neuve et Châtelblanc
Plantations en libre-poste dans le val du Cébiot à proximité de Fetteil-Chaux

LES DIFFÉRENTS NIVEAUX D'INFLUENCE DE L'URBANISATION DANS L'ÉVOLUTION DES PAYSAGES

